

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Abbaye Royale de Fontevraud	532

La Commission Permanente,

VU le Code du Patrimoine,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme Abbaye royale de Fontevraud,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 29 septembre 2017 approuvant la convention-cadre portant sur la donation d'œuvres d'art à l'État et à la création à l'Abbaye de Fontevraud-Centre Culturel de l'Ouest du Musée d'Art Moderne de Fontevraud - Donation Martine et Léon Cligman signée le 29 septembre 2017,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 12 juillet 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention-cadre portant sur la donation d'œuvres d'art à l'État et à la création à l'Abbaye de Fontevraud-Centre Culturel de l'Ouest du Musée d'Art Moderne de Fontevraud - Donation Martine et Léon Cligman,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les termes de la convention entre la Région et le Fonds de dotation "Musée d'Art Moderne de Fontevraud" (annexe 1.1.1),

AUTORISE

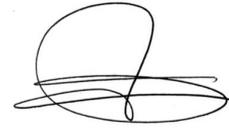
La Présidente à la signer.

AUTORISE

la mise en place par la SOPRAF de l'opération promotionnelle du type « une place achetée / une place offerte » dès l'ouverture du site de l'Abbaye royale de Fontevraud jusqu'au 1er juillet prochain et étendue jusqu'à un retour à une activité normale en fonction des évolutions de la

crise sanitaire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Franck NICOLON

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs